



Consulter les résultats de la certification PIX (élèves)

Consulter vos résultats de certification

1. Connectez-vous à PIX depuis le site **pix.fr**
2. Sur votre profil PIX, cliquez sur votre **prénom**, en haut, à droite
3. Sélectionnez « **Mes certifications** »



Comprendre les 4 messages possibles

Message	Signification	Que faire ?
« Vous n'avez pas encore de certification »	Vous n'avez pas encore été présenté à une session de certification	Entraîner ses compétences et attendre que votre établissement vous présente à une session de certification
« En attente du résultat »	Vous avez passé la certification mais PIX n'a pas encore transmis vos résultats.	Patienter et vérifier plus tard à nouveau si les résultats sont disponibles
Certification non obtenue	PIX n'a pas validé votre certification parce que vous avez échoué à plus de 50 % des questions	Remettre ses compétences à zéro à l'aide du bouton « remettre à zéro » pour que la certification reflète le niveau réel
Certification obtenue	Félicitations, PIX a validé votre profil et certifié votre niveau !	Continuer d'entraîner ses compétences numériques avec PIX !

Vous êtes certifiés ?

4. Cliquez sur « **voir mes résultats** » pour accéder au détail
5. **Téléchargez** votre attestation PIX pour l'imprimer



A partir du score de 120 PIX validés, l'attestation PIX porte la mention "professionnalisant" reconnue par France compétences.

Votre attestation reste toujours accessible sur votre profil PIX. Au lycée, il est possible d'ajouter la certification sur Parcoursup, onglet « Activités et centres d'intérêt ».



Vous quittez l'enseignement secondaire pour le supérieur ? Vous avez terminé vos études et entrez dans la vie active ? Vous ne serez pas scolarisé pendant plusieurs mois/années ?

Récupérez votre compte Pix en autonomie via ce **formulaire dédié**. Choisissez le profil "Je suis un collégien/lycéen" et la demande "J'entre dans le supérieur ou la vie pro et je souhaite garder mon compte".

Une fois la demande envoyée, vous recevrez alors une réponse contenant le lien de récupération du compte. Il faudra vous munir de votre INE, qui, selon votre établissement, figure soit sur votre convocation au DNB ou au Baccalauréat, soit sur vos bulletins scolaires, soit sur vos relevés de notes du DNB (Diplôme National du Brevet) ou du Baccalauréat.